



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations de lutte contre le sida

Question écrite n° 99852

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la mauvaise gestion des fonds et les avantages indus des dirigeants de l'association de lutte contre le sida Aides. Sur le dos des généreux donateurs, le président d'Aides a perçu, en 2009, 110 050 €. Il bénéficie également d'un logement de fonction à Paris qui n'a pas lieu d'être et dont les justifications sont douteuses. Le directeur général, quant à lui, bénéficie d'un salaire s'élevant à 9 500 € par mois ; en 2010, il aurait touché 183 225 € ! Ces révélations scandaleuses nuisent à l'image de cette association. Par conséquent, il demande la position du Gouvernement sur ce sujet, et souhaite connaître les mesures qu'il compte mettre en place pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99852

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1437

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)